

Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 15/06/2012, 20h00.

Présents : M. CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, Mme BOUHOURL Henriette, M. GRILLON Hubert, Mme LECORDIER Denise, Mme PASQUIER Michèle, Mme GUERY JALMAIN Nicole, M. DHOMPS Jacques, Mme RAPEAU Lydie, Mme SPALKE Mireille, Mme CHARUA Josette, M. LHAUTE Sylvain, M. GERMAIN Thierry.

Représentés : Mme NANDROT Anic représentée par Mme BOUHOURL Henriette

Mme DESTREM Michèle représentée par Mme GUERY JALMAIN Nicole

Absents : néant

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Mme BOUHOURL Henriette

Lecture du cahier de délibération et signatures.

1 Choix de l'entreprise pour le lot 7 des travaux connexes à la Loire à vélo :

Suite à la consultation étudiée en commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal choisit l'entreprise AIR, de Nevers, pour les travaux de plâtrerie-peinture, par 11voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 abstentions, pour un montant de 10 308. 34 HT.

2 Avenant lot maçonnerie :

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 29/02/2012, concernant l'avenant 1 au lot n°1 pour la construction des équipements connexes à l'itinéraire Loire à vélo pour 1 montant de 1 310 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les avenants de travaux suivants concernant le chantier de la Halte-repos :

- a. Avenant n°1 : enlèvement de la toiture amiantée pour un montant de 3 560 € HT, par 8 voix POUR, 7 voix CONTRE, 0 abstentions
- b. Avenant n°2 : réalisation d'une dalle lissée sur toute la surface de l'extension, pour un montant de 6 775 € HT, par 13 voix POUR, 0 CONTRE et 2 abstentions

Monsieur le Maire présente au conseil les raisons des retards enregistrés dans ces travaux qui sont dus à des erreurs de l'architecte. Une négociation est en cours pour valider la prise en charge par l'architecte des frais supplémentaires engendrés.

3 Remboursement de caution d'un locataire de logement communal

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de la caution versée par un locataire d'un logement communal, pour un montant de 223.34€. Ce logement, situé au-dessus de la mairie, ne sera reloué que lorsqu'une étude de résistance aura été faite concernant la déformation du bâtiment qui engendre une fragilisation du plancher.

4 Subvention exceptionnelle à l'association « la vie de l'école »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 55€ à l'association « La vie de l'école » pour la prise en charge des boissons et repas des musiciens lors de la fête patronale.

5 Participation au financement du fonds de solidarité pour le logement du conseil général

Le Conseil Général sollicite la commune pour sa participation au financement du Fonds de Solidarité Logement qui apporte une aide exceptionnelle aux personnes en difficulté dans les domaines de l'eau, de l'énergie et du logement. Par 14 voix POUR, 0 CONTRE et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de financer ce fonds à hauteur, par habitant, de :

- 1.98 € par ménage pour aide au logement
- 0.64 € par ménage pour aide à l'énergie
- 0.22 € par ménage pour aide aux impayés : eau

6 Convention pour la gestion de la base de canoës

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le texte final de la convention qui sera signée avec le prestataire pour la gestion de la base de canoës. Ce texte est validé.

7 Questions diverses

- Majoration des droits à construire : cette question est reportée au prochain conseil.
- L'association « La Gaule de Jouet » va organiser un concours de pêche pendant la fête de la Loire à vélo, le 1^{er} juillet prochain. Le Conseil Municipal décide de lui verser une subvention exceptionnelle pour prendre en charge l'achat des lots distribués. Monsieur le Maire met aux voix le montant de cette subvention : 4 voix POUR, 150€, 11 voix POUR, 200€, 1 abstention. La subvention sera de 200€.
- Bail de la boulangerie : le Conseil Municipal fixe le loyer du local abritant la boulangerie à 300€ par mois avec mise à disposition des vitrines achetées d'occasion pour le démarrage de cette activité. Le bail sera rédigé et signé prochainement.
- Le Conseil Municipal accepte par 14 voix POUR, 0 CONTRE et 1 abstention, le remboursement à un adjoint d'un procès-verbal de 90€ pour surcharge du véhicule qu'il conduisait alors qu'il était en mission pour la commune (transport des vitrines pour la boulangerie).
- Un onduleur protégeant l'ordinateur du secrétariat ne fonctionne plus. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le remplacer.
- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une pétition des habitants des Loges qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules sur la RD45. Ce problème de sécurité, évoqué à maintes reprises, nécessite le changement de statut du hameau. À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'implanter des panneaux d'agglomération qui limiteront la vitesse autorisée à 50 km/h. Monsieur le Maire se rapprochera du Conseil Général, gestionnaire de la RD45, pour appliquer cette décision.
- Une formation aux premiers secours des employés communaux sera effectuée. Une demande sera faite auprès des pompiers pour organiser cette formation.

Fin de la séance à 22h15.

